

Compte rendu d'une activité syndicale du 15/03/2021 au 01/05/2021.

Durant cette période, un Comité Technique Local s'est tenu le 15/04/2021 et un CHS-CT le 29/03/2021

Nous avons décidé de ne plus rédiger des comptes rendus individuels et exhaustifs de nos diverses réunions avec l'administration compte tenu de la redondance des sujets évoqués et qui trouvent rarement des réponses immédiates.

Depuis la mise en place du NRP, nous faisons face à une administration autiste qui nous oblige à changer d'attitude et de stratégie afin de défendre au long cours nos droits. En conséquence, il a été décidé par notre section de porter par écrit nos interrogations et nos craintes dans les instances sur les sujets qui nous paraissent les plus impactants. Cela permet d'acter directement sans filtre nos propos dans les procès-verbaux des instances paritaires. Mais ce travail supplémentaire ralentira la cadence de publication de notre journal local.

Ce compte rendu n'aurait jamais pu être rédigé sans la participation et le témoignage des agents de base sur leur vécu. Il est indispensable de nous informer de tout événement qui touche le collectif, car nous ne pouvons plus réellement compter sur la direction locale et nous avons bien conscience que nous n'évoquons pas tous les problèmes. **Alors n'hésitez plus : informez-nous directement par e-mail ou par téléphone !**

Vous trouverez [ici](#) la déclaration liminaire de boycott intersyndical qui a été remise à la première convocation du CTL (08/04/2021) et qui traduit bien le climat de défiance qui s'est instauré.

COVID-19 et campagne d'information impôt sur le revenu.

Dès le 29 mars 2021, la CGT, en fonction des taux d'incidence et de reproduction du virus, du nombre de décès quotidien, et des conséquences **non mesurées** à ce jour sur les malades atteints du Covid long, a demandé dans sa déclaration liminaire **la réduction de la réception physique des redevables au strict minimum.**

Cette demande a été renouvelée dans la déclaration liminaire du 15/04/2021. La direction, qui doit sur ce sujet se conformer à la position de la Direction Générale, a pris acte de notre position et en a informé l'Interrégion.

Il est à déplorer que la DG n'a pas la même définition du mot « *cluster* » que M Blanquer.

Les exemples des Centres des Finances Publiques de Ploërmel (19 cas Covid pour 49 agents) et de Paris 6ème démontrent le manque de réactivité de l'administration (Agence Régionale de Santé, ministère et médecine et prévention...).

Nous n'hésiterons pas à utiliser le droit d'alerte auprès de l'Agence Régionale de Santé, en cas de suspicion d'un cluster.

Au vu de ces éléments, notre section a expliqué qu'elle rejetait le protocole sanitaire instauré dans les centres des finances publiques pendant cette campagne d'information sur le revenu en pleine pandémie.

Vous trouverez [ici](#) notre déclaration liminaire du CTL du 15/04/2021

Vous trouverez [ici](#) notre déclaration liminaire du CHS-CT du 29/03/2021

Avant la tenue du CHS-CT (29/03/2021), nous étions intervenus auprès de la direction sur les cas covid qui se sont déclarés sur le site de la Rochelle. Nous avons pu constater non seulement des problèmes de détection des cas-contact, mais aussi que les chefs de service faisaient face à des injonctions contradictoires (*continuité du service et protection sanitaire des agents*).

Au vu des témoignages que nous avons recueillis, nous avons expliqué que, du fait de l'atmosphère de culpabilité qui règne dans leur entourage professionnel, certains collègues craignent de se désigner comme cas-contact. Et qu'une vraie politique de détection, digne de ce nom consisterait à demander à la totalité des agents du service d'un collègue contaminé, voire même du site de se tester voire ou, mieux d'organiser ces tests.

N'hésitez pas à aller vous tester en cas de doute dans un service.

Vous trouverez [ici](#) la fiche de la sécurité sociale sur le sujet

Travaux de désamiantage du centre des finances publiques de SAINTES

Rappel : Ayant constaté le manque de documentation et d'information sur ces travaux, lors du CTL du 16//11/2020, notre section a demandé une visite de site par les membres du CHS-CT

Cette visite a été effectuée au début du mois de mars.

Le 18/03/2021, nous avons rédigé dans l'urgence une fiche de signalement sur ces travaux suite aux multiples interpellations des agents. Cette fiche (mail) a été adressée aux membres du CHS-CT et à l'ensemble des chefs de service du site.

Vous la trouverez [ici](#). Elle mérite le détour.

Cette fiche a été suivie de la visite d'une entreprise visant à déterminer les travaux suite au décollement des dalles de sol du 1^{er} étage et d'une mesure d'empoussièremment des fibres d'amiante, dont le résultat a été négatif.

À ce jour, la direction nous a confirmé qu'elle allait devoir procéder au recouvrement des dalles du premier étage du site de Saintes. Mais comme à son habitude elle a omis de transmettre le rapport de cette entreprise aux membres du CHS-CT.

Ces travaux supplémentaires non prévus, couplés avec désamiantage partiel du site vont compliquer une organisation déjà défaillante des services et vont augmenter à nos yeux la dégradation des conditions de travail des agents.

La zone de repli (*14 postes de travail*) nous paraît sous-dimensionnée (*hors pandémie et télétravail imposé*) notamment avec l'arrivée sur ce site prévue en septembre 2021 des agents du SIE de Saint Jean d'Angély, de la mission foncière du SIP de Royan, etc

Le Ministère, en décidant de fractionner les travaux de désamiantage, porte une lourde responsabilité. Avant avant la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, il était prévu de désamianter totalement le site du Centre des Finances Publiques de Royan avec un budget de plus de 2.400.000 €. Ces travaux devaient permettre l'arrivée des agents de la Trésorerie municipale de Royan et la vente de l'immeuble qu'ils occupent actuellement.

Suite à la mise en place du NRP, il a été prévu de reporter les travaux de désamiantage à Royan au profit de Saintes. Le Centre des Finances Publiques de Saintes doit accueillir plusieurs dizaines d'agents supplémentaires nécessitant un réaménagement très important des locaux. Le problème se situe tout simplement sur l'enveloppe budgétaire qui a été réduite à 922.000 €. Cela oblige à se limiter à un désamiantage partiel qui laisse plusieurs centaines de mètres carrés de bureau, de couloirs fragilisés par l'usure des dalles de sol. Du fait du caractère très onéreux de ce type de travaux ces zones ne seront pas désamiantées, rendant les locaux difficilement aménageables (*déplacement de cloisons*) dans des conditions de sécurité acceptables.

Cette gestion est tout simplement ubuesque pour ne pas dire absurde.

Un Service départemental des impôts foncier de Saintes en difficulté

Suite au dépôt de cette fiche de signalement le 15/03/2021 portant sur les travaux, les représentants CGT Finances du CHS-CT ont décidé de rédiger dans l'urgence une motion pour la réunion plénière du 29/03/2021. Cette motion a été remise au moment où le sujet a été abordé dans cette réunion.

Vous la trouverez [ici](#)

La réponse à cette motion est intervenue au Comité Technique Local du 15 avril 2021. La direction nous a précisé que le transfert à Saintes des agents de Royan serait retardée de quelques semaines.

Mais, étant dans l'attente des décisions d'un groupe de travail (sic) sur l'organisation de ce service et du mouvement local, elle n'a pas pu en fixer réellement la date.

Cette réponse ne nous satisfait aucunement compte tenu de la durée des travaux qui s'étaleront au minimum jusqu'au mois de février 2022 pour le désamiantage partiel, date à laquelle il faudra ajouter plusieurs semaines pour le recouvrement des dalles.

Gestion des agents, règles de mutation, prime.

Une organisation syndicale a posé une question écrite au Directeur concernant les règles de mutation locales et a demandé les copies des réponses de la Centrale.

La direction a refusé de transmettre ces documents aux représentants du personnel considérant que ces échanges sont « **confidentiels et personnels** ».

C'est avec ce genre de réponse que l'on prend la mesure de la déliquescence du dialogue social.

Lors du CTL du 15/04/2021

La Direction nous a demandé de valider la règle suivante :

*Les suppressions d'emplois sont ciblées dans les services avant regroupement NRP comme précisé par le tableau ci-joint, **c'est-à-dire sur les services absorbés** ou sur le service sur lequel des vacances d'emplois existeraient.*

La totalité des organisations syndicales du département ont dénoncé son caractère inéquitable et injuste. En effet les suppressions d'emploi sont déterminées par rapport aux charges de travail entre les services et la désignation porte sur l'agent le plus jeune administrativement de la structure dont le poste est supprimé.

Par exemple, au CTL de janvier 2021 a été annoncée la suppression de deux postes au SGC de Rochefort en septembre 2022. Mais le NRP ayant acté l'absorption de la trésorerie de St Porchaire par le SCG de Rochefort, les deux agents visés par les suppressions de postes ne seront pas les deux agents les plus jeunes administrativement du SGC de Rochefort ou les deux plus jeunes de la nouvelle structure (SCG Rochefort + ex Trésorerie de Saint Porchaire), mais les deux plus jeunes de la trésorerie de Saint Porchaire.

L'explication de la Direction purement technique ne peut nous satisfaire. On se demande vraiment à quoi a servi l'expérimentation des nouvelles règles en 2019 sur 14 départements et le retour d'expérience des mouvements locaux de 2020. Croisons les doigts pour que les vacances de postes dues aux départs à la retraite ou aux mutations vers des directions extérieures évitent au maximum la répétition de ce genre d'injustice.

La direction a voulu nous rassurer en expliquant qu'elle avait repéré les agents impactés par cette règle et avait déjà pris contact avec eux.

On verra le résultat à la sortie du mouvement.

Prime de restructuration

Nous avons posé cette question écrite à la Direction avant la tenue du CTL

Vous la trouverez [ici](#)

Bonne nouvelle : la direction locale nous a confirmé que c'est bien le forfait de 40 à 79 kilomètres serait retenu.

SGC de Marennes

Étant donné que ce territoire ne dispose d'aucune Maison France Service ayant signé un contrat avec la DDFiP 17, nous sommes de nouveau intervenus sur le SGC de Marennes/Ile d'Oléron. Nous voulions savoir ce que la Direction allait mettre en place pour ce service suite à la fermeture très probable de l'antenne du SIP de Marennes ;

Le SGC se retrouve dans l'obligation d'assurer sur les sites de Saint Pierre d'Oléron et de Marennes **l'accueil fiscal primaire de l'ex SIP de Marennes.**

Il est envisagé de laisser un box pour permettre une réception secondaire sur rendez-vous sur le CDFP Marennes dont la gestion devrait revenir au SIP de Royan.

Quant à la charge de travail supplémentaire que représente cet accueil fiscal, le nombre de postes dédiés, la Direction attend la fin du mouvement local.

Autant dire que nous serons appelés à revenir sur ce sujet

« Maisons France Service »

Une organisation syndicale est intervenue lors du CTL du 15/04/2021 suite à la désignation d'office par un chef de service pour y effectuer les accueils. L'ensemble des organisations syndicales ont rappelé l'engagement du Directeur qui avait confirmé lors des précédentes réunions qu'il ferait uniquement appel aux volontaires. Et que ce volontariat serait ouvert sur l'ensemble des services.

Pour l'instant, seuls les EDR ont vocation à être désignés d'office tant que l'appel au volontariat n'est pas finalisé. **Affaire à suivre**

Au cours de cette discussion un peu vive, le Directeur a accusé les organisations syndicales, notamment la CGT, de pratiquer en sous-main auprès des agents une politique d'appel au boycott de ces réceptions.

Nous lui avons rappelé nos propos tenus depuis plusieurs mois.

Pour nous, les MFS auraient pu être un progrès pour les redevables. Mais elles permettent surtout de fermer nos services de proximité fiscaux en délivrant un accueil low-cost dans le seul but de calmer les inquiétudes justifiées des élus locaux.

Nous avons mis au défi à la direction de trouver, dans nos mails, dans nos écrits, un appel au boycott de la réception en MFS adressé aux agents.

En revanche, nous avons dénoncé un accueil fiscal dégradé. Nous avons relayé les craintes des agents (*sur la sécurité des lieux, sur l'organisation de la réception et sur la formation*).

Avec l'intersyndicale, nous avons interpellé la quasi-totalité des élus locaux de ce département sur les conséquences du NRP et de l'installation des MFS pour les zones « rurales » à savoir :

- un transfert de mission de service public (renseignement fiscal) ;
- une charge financière supplémentaire ;
- la fermeture de la quasi-totalité des Services fiscaux des zones rurales (SIP, CDIF et SIE) ;
- la fermeture des petites trésoreries.

Nous avons malheureusement conscience que la réception fiscale (même dégradée) en MFS reste et restera la seule bouée de secours pour une grande partie de la population mise en difficulté avec les outils numériques et les formulaires administratifs.

Campagne de Mutations locales

Compte tenu du fort taux d'absence des agents avec le télétravail, notre section a décidé de ne pas organiser une tournée des sites du département (plus d'une quinzaine) et a décidé de privilégier les demandes de renseignements par mail.

Il convient de communiquer via le mail de notre section où plusieurs militants se tiennent à la disposition des adhérents et des sympathisants.

On regrette toutefois que la direction locale se refuse toujours à fournir aux agents le tableau de vacances de postes avant le mouvement sous prétexte qu'une grande partie des postes ouverts au mouvement seront primés par des priorités (*conséquences des restructurations*) et que les agents par méconnaissance risqueraient de limiter leurs vœux uniquement à ces postes.

TOUS ET TOUTES EN GRÈVE LE LUNDI 10/05/2021